

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-072

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; M. Alain PAUTROT ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Émile COHEN ; M. Claude LARDY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Yoann STUCK ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Benoît SÉCHET ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Nathalie MAYEN ; Mme Nicole COHEN ; M. Gonzague ZIEGLER ; Mme Johanna BECKERT ; M. Jérôme FRANÇOIS ; Mme Nathalie CORNET ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; Mme Maryse BODDELE donne pouvoir à Mme Émilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Vincent RAFFARA donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Benoît DESACHY donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint).

Membre absent : aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET : SAISON CULTURELLE 2026-2027 - PROGRAMMATION ET FIXATION DES TARIFS DES SPECTACLES

Dans le cadre de sa saison culturelle 2026 / 2027, la Commune propose des spectacles et des conférences hors les murs, dans le Centre Culturel ainsi que dans différents lieux de la ville. Les spectacles et tarifs annoncés correspondent toute la saison soit la période de septembre 2026 à juillet 2027.

Cette saison culturelle se décline en des spectacles « tout public » et des spectacles à destination des plus jeunes.

- **Les spectacles et conférences « Tout Public » :**

La programmation de la saison 2026 / 2027 des spectacles « Tout Public », telle que présentée ci-dessous, propose un éclectisme artistique avec des concerts de musique, du théâtre et des conférences :

Spectacles	Tarif des billets vendus à l'unité (en euro)				
	Plein tarif	Tarif sénior + 65 ans	Tarif réduit	Tarif enfant - 12 ans	Tarif unique
<i>Léon (magie mentaliste) 13.11</i>	24 €	20 €	18 €	8 €	
<i>Le village de l'allemand (théâtre) 10.12</i>	14 €	10 €	8 €	8 €	
<i>Simone Veil les combats d'une effrontée (théâtre) 22.01</i>	24 €	20 €	18 €	8 €	
<i>Céline Frances (humour) 5.02</i>	14 €	10 €	8 €	8 €	
<i>Nubu (jazz) 30.04</i>	20 €	16 €	12 €	8 €	
<i>La périchole (opérette) 28.05</i>	24 €	20 €	18 €	8 €	
<i>Mardis philos (conférence) 6 sur la période</i>					5 €

Quel que soit le spectacle acheté la Commune a prévu un tarif réduit qui concerne : les 12/18 ans, les lycéens et étudiants de moins de 26 ans, les personnes en situation de handicap, les titulaires de la carte demandeur d'emploi, les familles nombreuses et les groupes (+ 10 personnes). Il est précisé que pour les lycéens et étudiants le pass'région remplace désormais la carte m'ra et est accepté comme mode de paiement.

En cas de présentation de la carte famille nombreuse, les parents bénéficient du tarif réduit et les enfants bénéficient selon leur âge soit du tarif réduit soit du tarif enfant.

Le tarif sénior s'applique aux personnes de + de 65 ans.

Le tarif enfant s'applique pour les enfants de moins de 12 ans.

Les mardis philos seront au tarif unique de 5 euros pour chaque séance.

- **Les spectacles « Jeune public » :**

Des spectacles jeune public sont proposés au Centre Culturel, lors de la saison culturelle 2026/2027 pour le public enfant :

Spectacle	Séance tout public	Séance scolaire
<i>Petit Poilu (festival bd)</i>	4 €	
<i>Jules Verne</i>	4 €	4 € et gratuit pour enseignant et accompagnants
<i>Bateau sous l'eau</i>		4 € et gratuit pour enseignant et accompagnants
<i>Guignol</i>	4 €	

Le spectacle « Petit Poilu » est programmé pour le tout public dans le cadre du salon du livre du festival Ecul'livre BD qui se tient en biennale en alternance avec le festival Ecul'livre Jeunesse.

Reçu de la séance de concert de la soirée du festival Ecul'livre BD
069-216900811-20260624-DELIB_2026-072-DE
Préfecture : 02/07/2026

Pour le spectacle « Jules Verne », auront lieu une séance tout public et deux séances pour les scolaires (pour des cycles 2/3 et collégiens), au tarif unique de 4 euros pour les élèves et la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs.

Il est également proposé pour les écoles maternelle un spectacle exclusif « Bateau sous l'eau », uniquement réservé aux écoles de la commune et proposé au tarif unique de 4 euros pour les élèves et la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs.

Un autre spectacle jeunesse « Guignol » est programmé et proposé au tout public dans la deuxième partie de saison.

- **Spectacles gratuits :**

La commune propose également dans le cadre de sa programmation culturelle un certain nombre d'événements gratuits pour le public à savoir notamment le lancement de saison, les JEP, la fête de la musique, le spectacle du 13 juillet. Il en est de même des événements (spectacles, conférences, ateliers) proposés par la Médiathèque ou la Bibliothèque des sources.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Culture et Patrimoine réunie le 15 juin 2026, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour :

- Approuve les tarifs des billets pour les spectacles s'inscrivant dans la programmation culturelle de la saison 2026/2027 tels que présentés ci-dessus ;
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- Dit que les recettes en résultant seront inscrites au budget, chapitre 70, article 7062 ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 24 juin 2026

La Secrétaire,



Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le - 2 JUL. 2026

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260624-DELIB_2026-072-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026